

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022.**

**REMERCIEMENTS :**

De l'Adateep et de la ligue de lutte contre le cancer pour la subvention accordée par la commune.

**TRAVAUX EFFECTUES :**

Entretien des différents terrains et du matériel.

Contrôle des poteaux incendie et des citernes.

Remise en peinture des poteaux.

Réparation des éclairages dans la classe de Mme Rémérand.

Changement de la porte de la salle d'archives qui donne sur le parking pour un coût de 2205€.

Pose d'un distributeur à savon supplémentaire à l'école et remise en peinture de la rampe de la classe de maternelle.

Nettoyage des puisards.

Réparation de la poignée de porte de la salle des fêtes.

Une réserve d'eau a été installée au cimetière, elle est à disposition pour l'arrosage des fleurs.

Rechargement de la Voie Delattre pour un coût de 1171€.

Nettoyage de la Vielle-Lys suite à l'apparition d'une plante de type « cresson ».

Fauchage des bas-côtés.

**DEPENSES EFFECTUES :**

Achat d'un complément d'illuminations de Noël pour un montant de 1213€.

Remplacement d'un joint du frigo dans l'ancienne salle des fêtes.

Réassort vaisselle pour la location de la salle des 2 Lys.

Achat jeu de clé pour le compteur électrique.

Achat d'anti pince doigt pour l'école.

Fourniture chaussures pour le personnel.

Entretien du véhicule communal.

Remise en place des ardoises à l'église pour un coût de 4534€.

**SECURITE :**

L'essai de chicane s'avère concluant et sera pérennisé.

Celle-ci a été installée dans le but de réduire les nuisances sonores dû à la pompe de relevage située sous la chaussée.

Une balise de remplacement ainsi qu'une barrière seront installées au carrefour de la rue Duriez afin de garantir la sécurité des piétons.

Remise en état des marquages jaunes (incendie, interdiction de stationnement).

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Les heures de Madame Magnez Odile ont été réparties entre Madame Guestin Sophie et Madame Pienne Marion.

**ECONOMIES D'ENERGIE :**

Pour limiter les dépenses d'énergie, le Conseil a décidé de remplacer les éclairages intérieurs par des ampoules led et de réduire la dépense d'éclairage public avec l'extinction des lampadaires de 23h à 5h.

**SALLE MULTI-ACTIVITES :**

Suite à divers problèmes lors des locations de la salle, le règlement a été revu et renforcé. Une retenue sera réalisée sur la caution et la manifestation interrompue si nécessaire en cas de non-respect du règlement.

Le remboursement du prêt relai concernant la salle des 2 Lys sera effectué en fin d'année pour un montant de 200 000€.

**DELIBERATIONS :**

- Pour divers ajustements comptables.
- pour le RIFSEEP (Indemnités aux agents).
- pour la participation à la mutuelle des agents.
- pour la participation pour le centre de loisirs et le stage théâtre de Saint-Venant.

**PRIME LYCEEN :**

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le versement de la prime lycéen d'un montant de 25€. Tous les jeunes concernés doivent apporter un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB en mairie au plus tard le vendredi 28 octobre 2022.

**CATASTROPHE NATURELLE :**

Le dossier déposé suite à la tempête du 18 février 2022 a été refusé.

**RAPPEL :**

Il est rappelé à tous les habitants que le brûlage à l'air libre des déchets est strictement interdit sous peine de sanctions. Toutes les haies à l'aplomb des trottoirs doivent être taillées.

**OUVERTURE MAIRIE :**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les horaires d'ouverture de la mairie sont :

Lundi et mercredi : 9h00-12h00

Mardi : 14h00-18h00

Jeudi : 14h00-16h00

Vendredi : 13h00-17h30

**INFORMATIONS DIVERSES :**

08 octobre : repas des aînés

Le réseau Tadao a mis en place des ajustements sur son réseau. Les améliorations et les mises à jour sont disponible sur le site : <https://www.artois-mobilites.fr/fiches-150communes.fr>

**INAUGURATION :**

Vous recevez en même temps que ce compte-rendu l'invitation pour inaugurer la salle des 2 Lys le 15 octobre prochain.

Je compte sur votre présence de façon à marquer notre reconnaissance envers les personnalités qui ont bien voulu nous accorder les subventions nécessaires à la réalisation de cet équipement.